

SOMMAIRE

ANNEXE 1 PUBLICATIONS

ANNEXE 2 REUNION PUBLIQUE

Etudes d'aménagement du Parc d'activités Les Coutures, sur les communes de Cléon et Freneuse



Réunion publique

Secteur Nord – Avant-Projet

17 Octobre 2017 à 17h30



Sommaire

- 1 – LE CONTEXTE ET LES ENJEUX DU PROJET
- 2 – LE PROJET D'AMENAGEMENT
- 3 – LA PROCEDURE DE CREATION DE LA ZAC
- 4 – LES MODIFICATIONS APPORTEES AU PLU
- 5 – LES PROCHAINES ETAPES

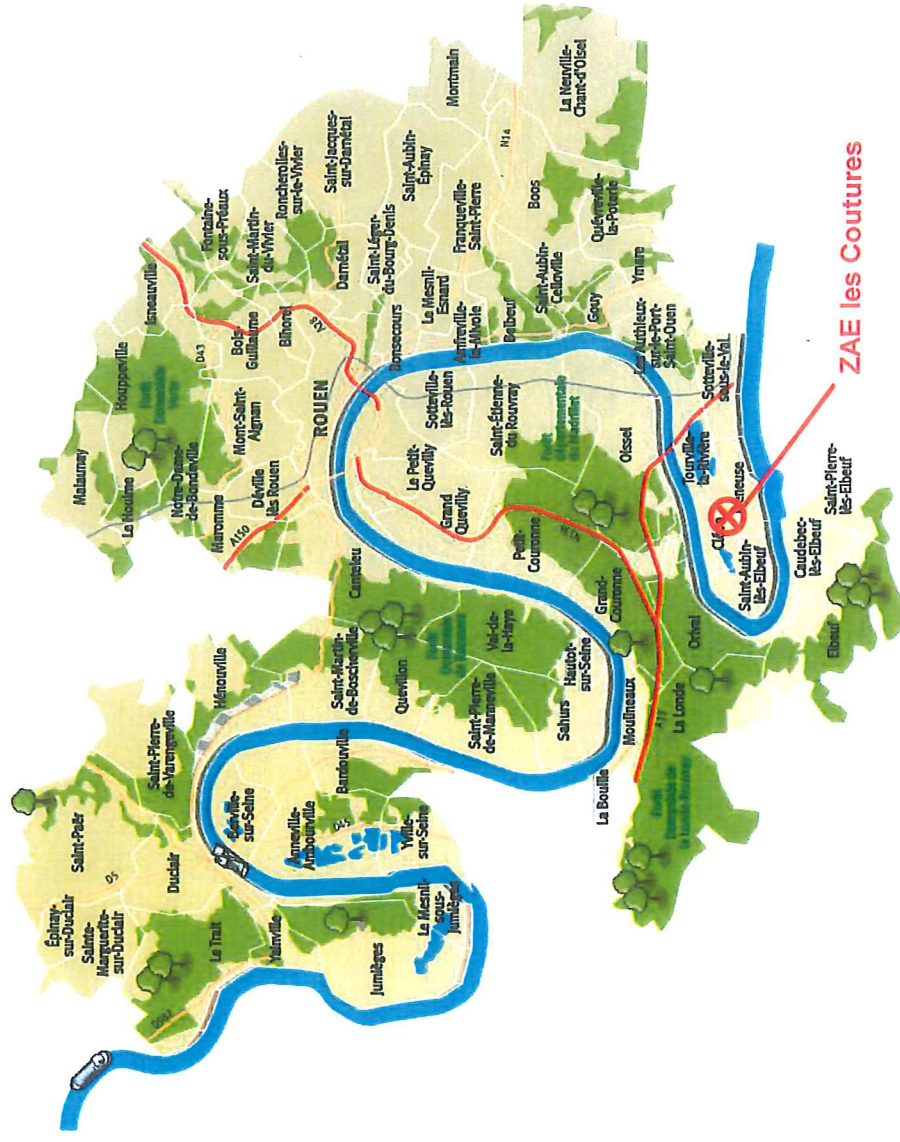
1 – LE CONTEXTE ET LES ENJEUX DU PROJET



Un projet de développement économique attractif pour le territoire métropolitain

Le secteur d'Elbeuf: 2^{ème} grand pôle urbain structurant du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Le projet du Parc d'activités Les Coutures s'inscrit dans le développement de l'accueil d'entreprises sur la boucle d'Elbeuf créatrices de nouveaux emplois.



métropole
RÉGION
NORMANDIE

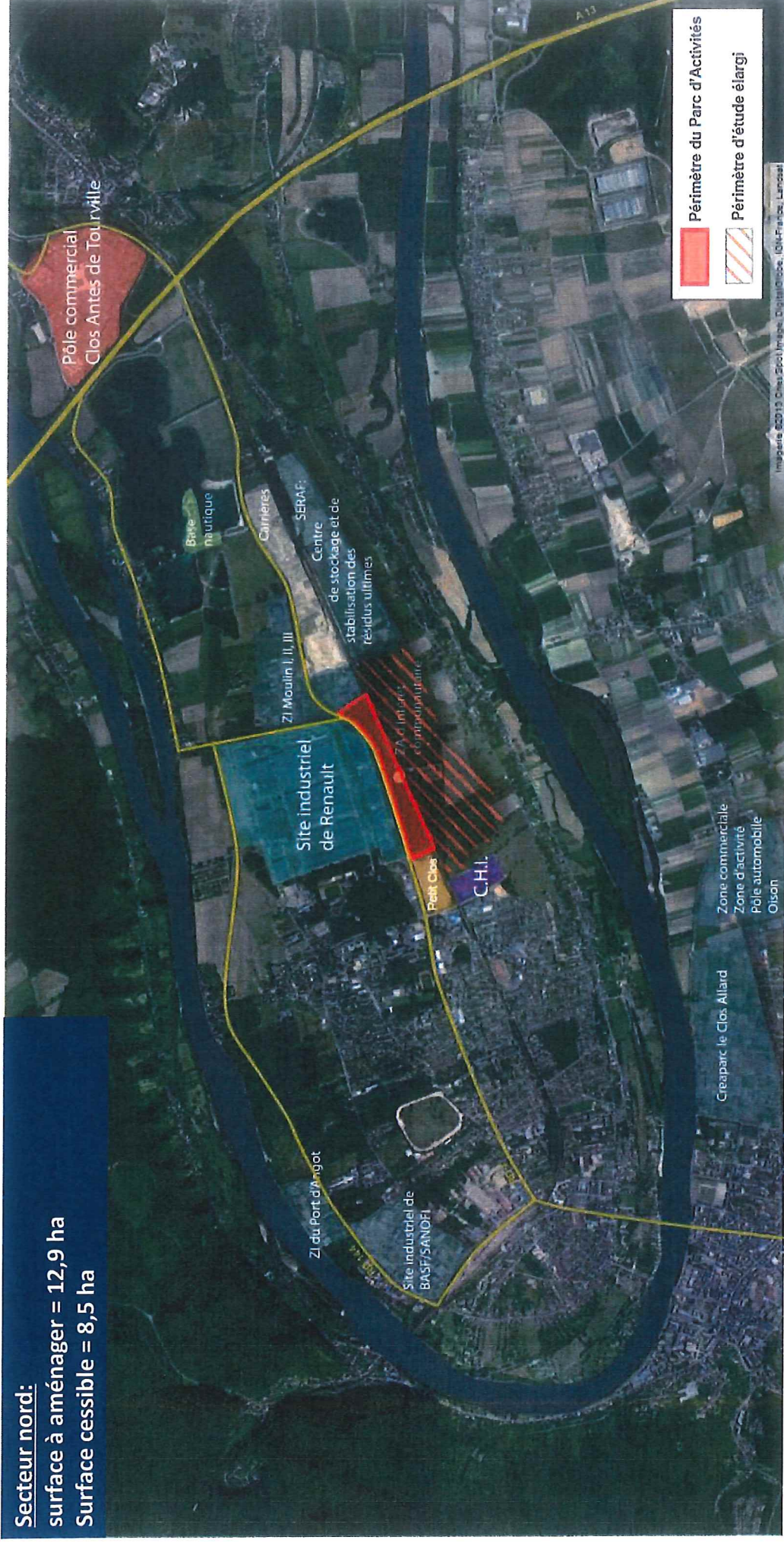


Un site bénéficiant d'atouts importants en termes de visibilité et de desserte

Secteur nord:

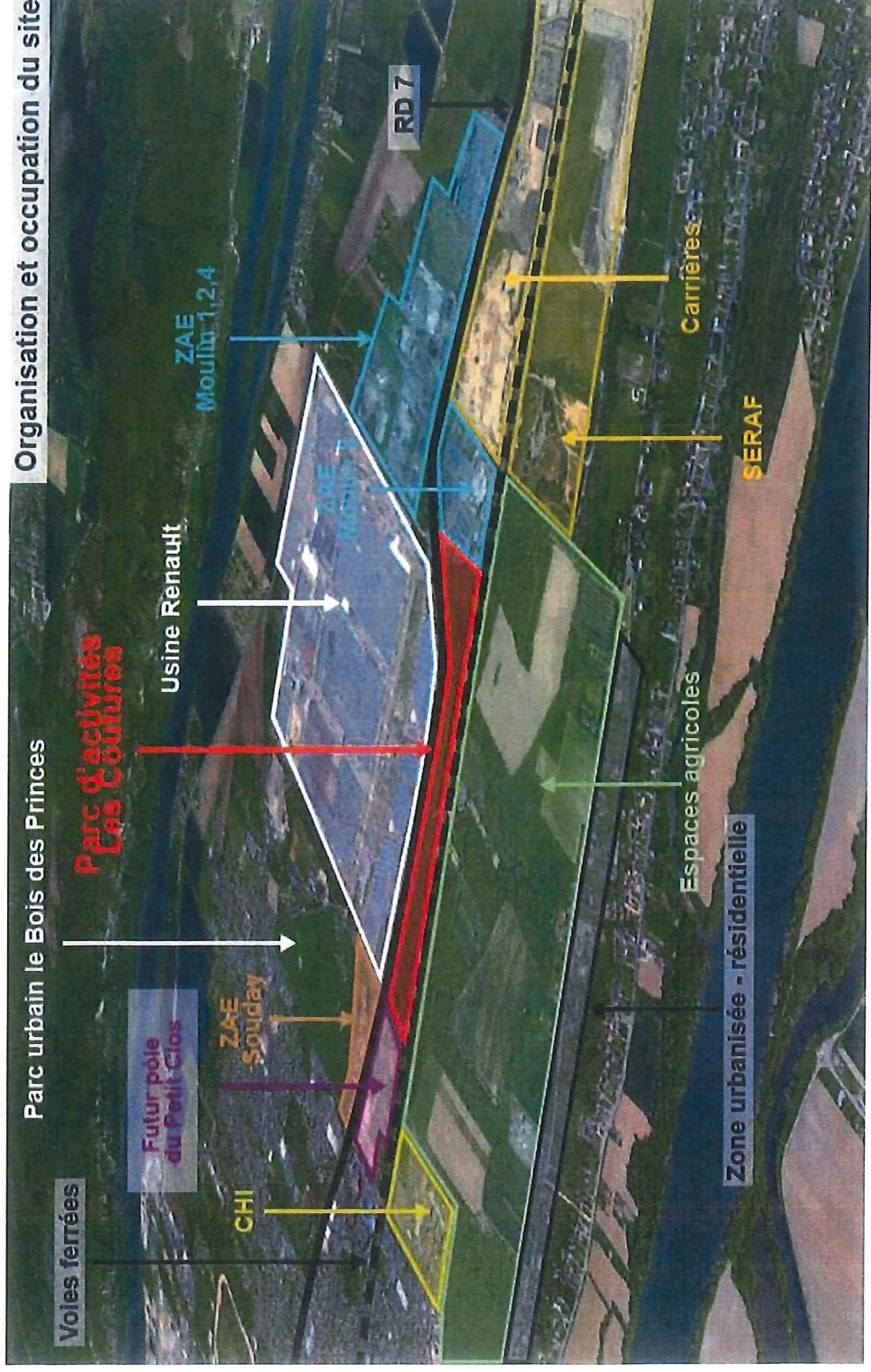
surface à aménager = 12,9 ha

Surface cessionnable = 8,5 ha



- Un environnement économique dense (usine Renault, ZA du Moulin I, II, III et IV en cours d'aménagement)
- Une desserte routière performante (A13, RD7, échangeur de Tourville-la-Rivière)
- La proximité de la Seine et du port fluvial Angot (accès via la RD 144)
- Une desserte en transport en commun au droit du site
- Un site vitrine pour les entreprises le long de la RD7

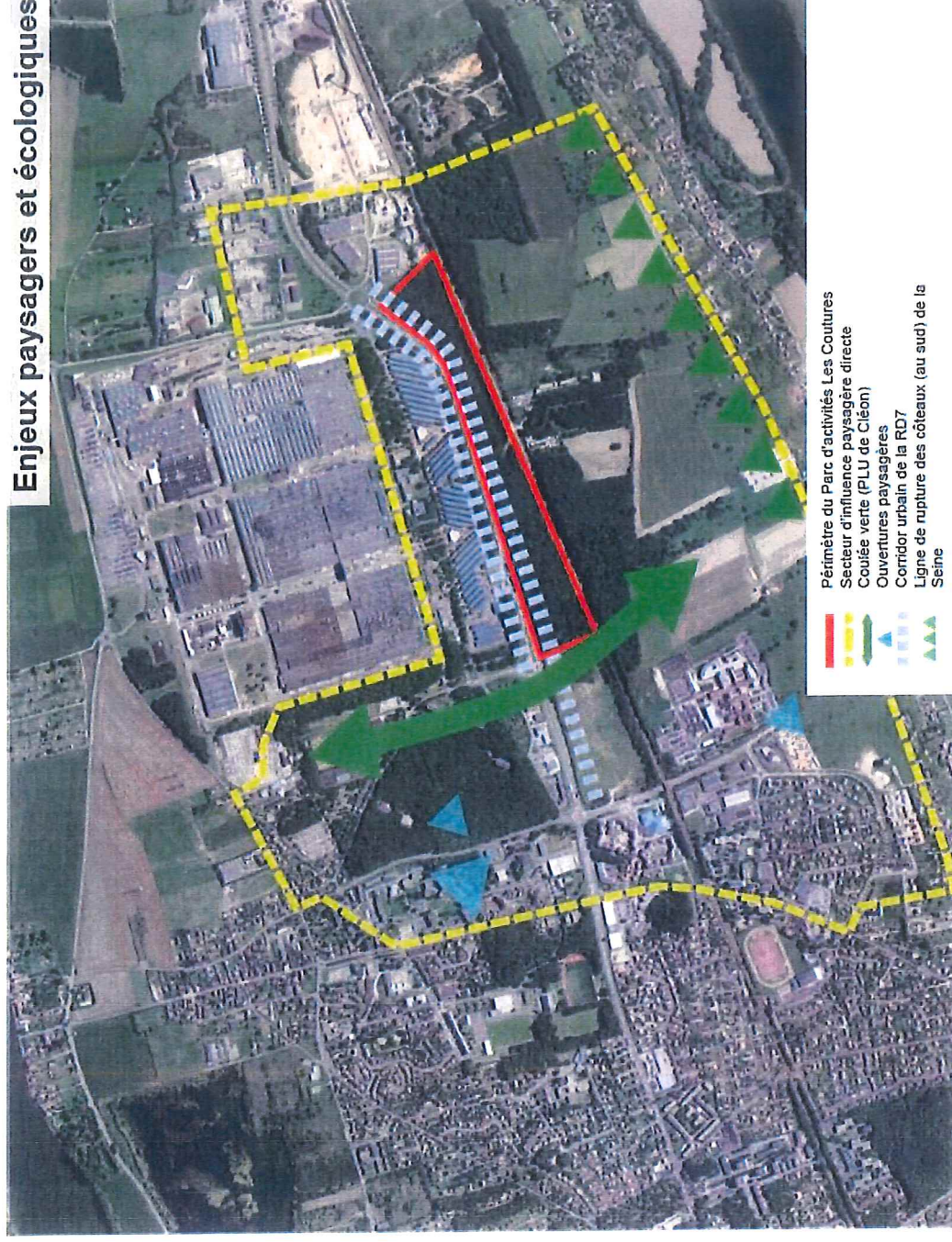
Des enjeux à prendre en compte pour garantir la qualité et l'intégration environnementale du projet



Enjeux:

- Implantation dans une zone en mutation avec de nombreux projets en développement
- Périmètre du futur Parc d'activités occupé par du boisement récent
- Coexistence d'espaces bâtis/écologiques/paysagers
- Configuration très linéaire de la zone
- Gestion des eaux en infiltration totale (absence d'exutoire)

Des enjeux à prendre en compte pour garantir la qualité et l'intégration environnementale du projet



Orientations:

- Conserver des respirations entre les espaces
- Traiter les franges urbaines, agricoles et boisées du site
- Préserver des éléments naturels peu communs
- Intégrer des aménagements paysagers au sein des parcelles privées

2 – LE PROJET D'AMENAGEMENT



Une programmation économique diversifiée

15 lots (avec mutualisations possibles)

Parcelles de 4000 à 7700m²

Surface totale = 10,4 ha

ÎLOTS « MIXTE ARTISANAL »

Secteur de 7,60 ha bénéficiant d'une vitrine économique, en lien avec les activités du Moulin III

Parcelle autorisant l'implantation de plusieurs entreprises ou d'une seule, sur un ou plusieurs lots avec une nouvelle voirie ou sur un seul lot sans nouvelle voirie.

Concentration de PME de petites productions à forte valeur ajoutée (production+stockage)

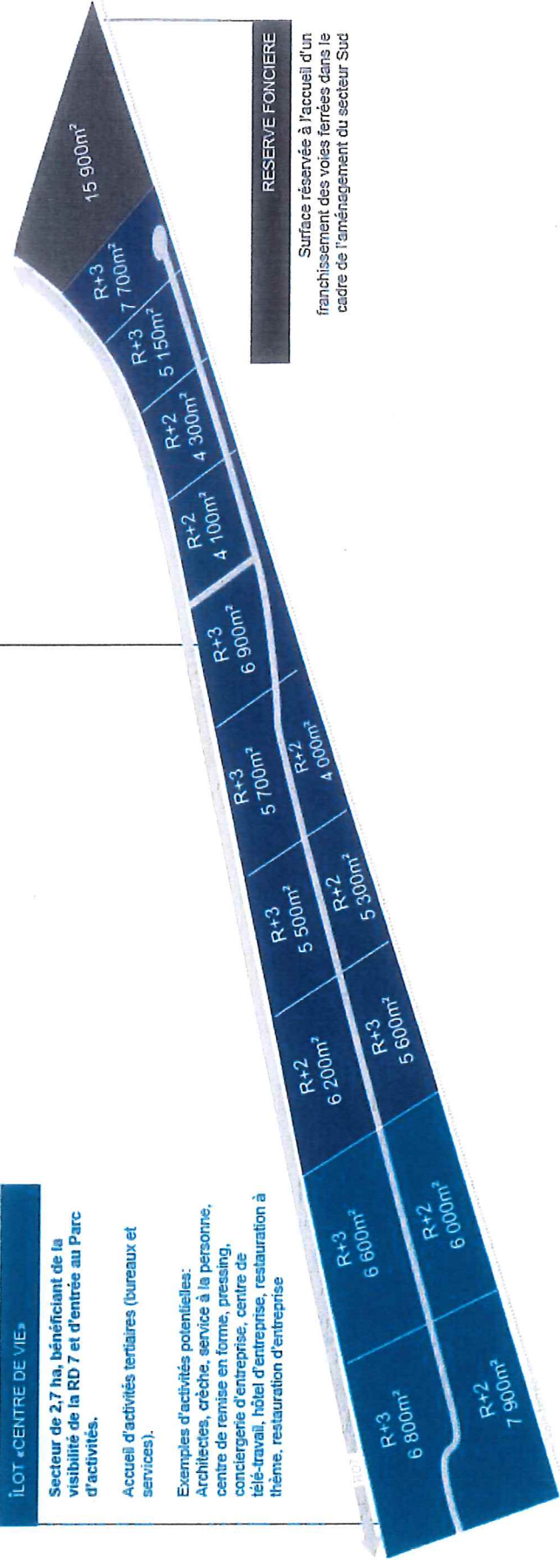
ÎLOT « CENTRE DE VIE »

Secteur de 2,7 ha, bénéficiant de la visibilité de la RD 7 et d'entrée au Parc d'activités.

Accueil d'activités tertiaires (bureaux et services).

Exemples d'activités potentielles:

Architectes, crèche, service à la personne, centre de remise en forme, pressing, conciergerie d'entreprise, centre de télé-travail, hôtel d'entreprise, restauration à thème, restauration d'entreprise



- Développement d'activités mixtes artisanales / bureaux / petites industries non nuisantes / un pôle de vie et de services (qui profitera à l'ensemble des usagers et des entreprises des zones d'activités avoisinantes).
- Création d'environ 500 emplois.
- Découpage parcellaire permettant flexibilité et diversité.
- Produits souples et polyvalents permettant de s'adapter à l'évolution du marché économique.

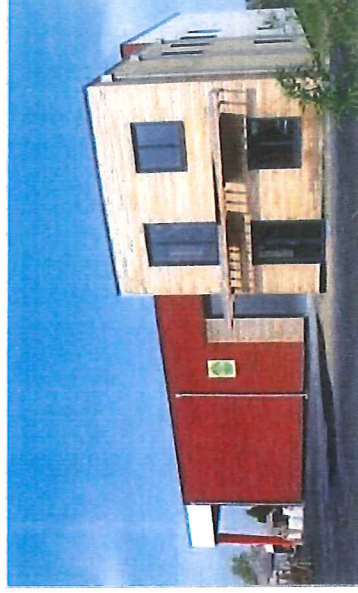
Une programmation économique diversifiée

Bureaux



Bureaux de la Régie de l'Eau, Mathieu&Radisson / Atelier 5, Six-Fours

Activités / Artisanat

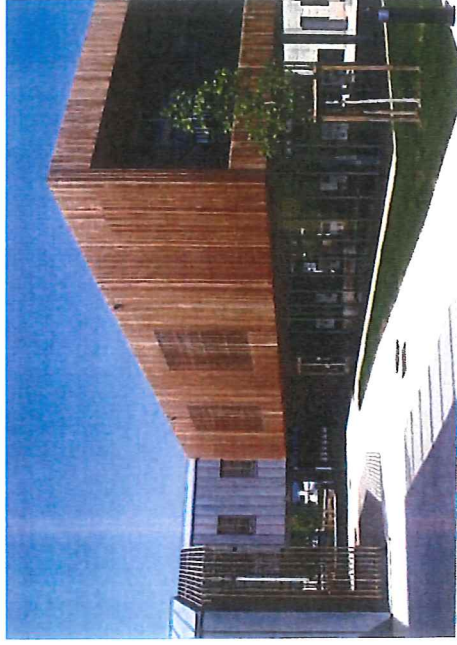


Isoparc, Sorigny



Taverparc, Taverny

Pôle de service



Pôle de service, Nourrigat-Brion-Waflart, Gignac

Matériaux



Piscine, Quintans-Raya-Crespo



Filtere bois en façade, Centre de soins, scpa perche-Bougeault



Pavillon Espagne, Mangado, Exposition de Saragosse

Un schéma d'accessibilité optimisé et mutualisé avec le Petit Clos



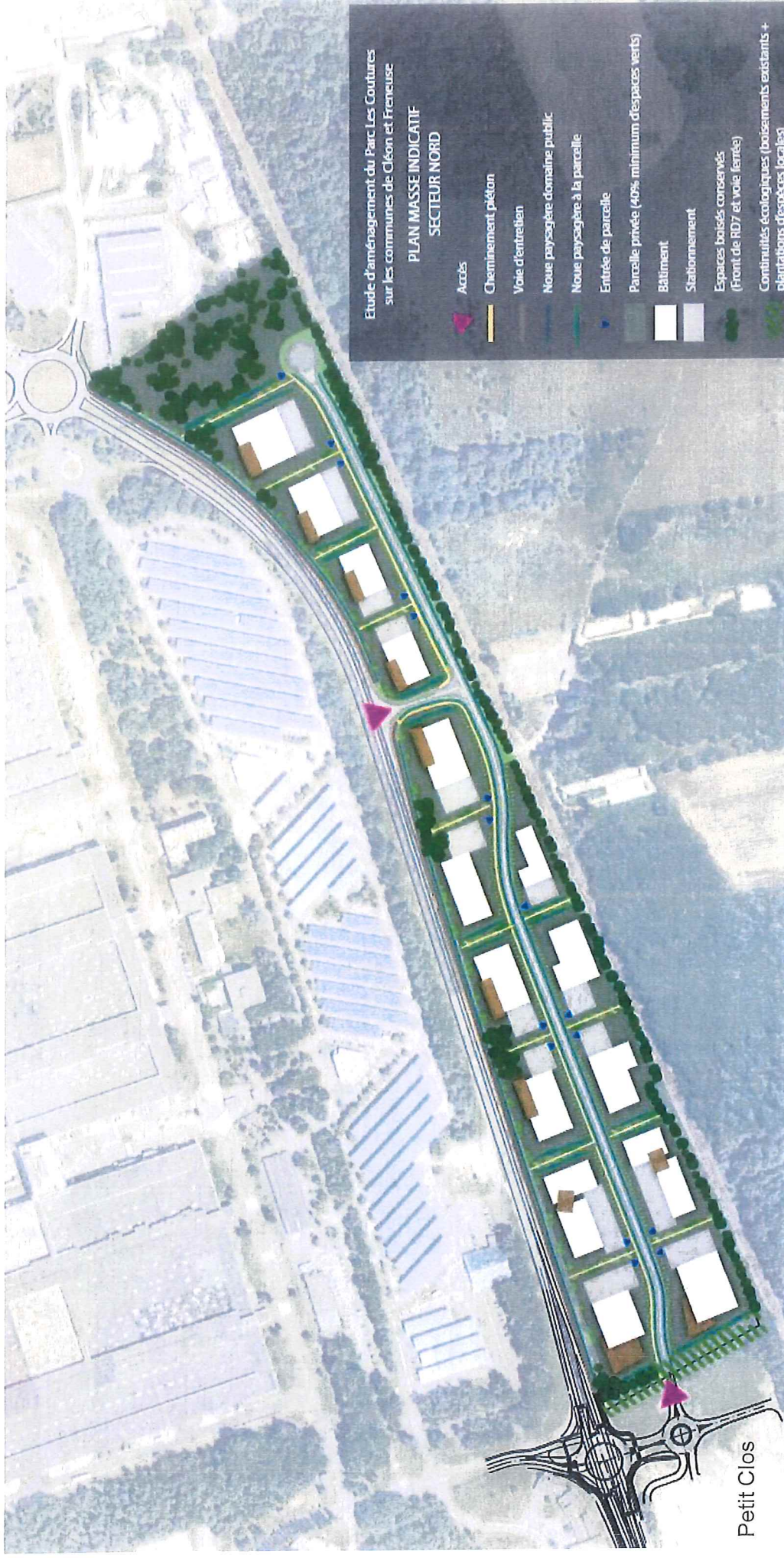
- Deux accès depuis la RD7: un accès commun avec le Petit Clos + un accès médian secondaire desservant le futur Parc d'activités Les Coutures.
- Aménagements modes doux qualitatifs et sécurisés: traitement des franges urbaines, voirie intérieure partagée, une piste cyclable bidirectionnelle au nord de la RD 7.

Des dispositifs énergétiques et paysagers respectueux de l'environnement



- **Gestion alternative des eaux pluviales par des noues** implantées de part et d'autre de la voie centrale
- **Gestion commune des eaux** de la RD7 / Parc d'activités avec une noue longeant la RD7
- **Recours aux énergies renouvelables** (potentiel exploitable en solaire photovoltaïque, biomasse, géothermie très basse Energie sur nappe souterraine)
- **Eclairage innovant** (LED, basse consommation, énergie solaire)
- **Gestion différenciée des espaces verts** (Zéro produit phytosanitaire)

Une ambiance paysagère inscrite dans le cadre boisé péri-urbain et industriel



- **Typologies variées de chemins et de voiries** offrant des ambiances végétales singulières et des repères dans le Parc d'activités.
- **Ouvertures paysagères et transversales le long de la RD7** pour une meilleure visibilité des enseignes, une RD 7 à caractère plus urbain et sans effet corridor.
- **Rôle fédérateur du végétal** entre les espaces et dans la **mise en scène** des bâtiments.
- **Articulation entre voies de desserte et parcelles** rythmée par des essences variées.
- **Parcours de l'eau** matérialisé par les noues.

Une ambiance paysagère inscrite dans le cadre boisé péri-urbain et industriel

- ① L'entrée du parc et alternance de bosquets le long de la RD7
Des punctuations boisées



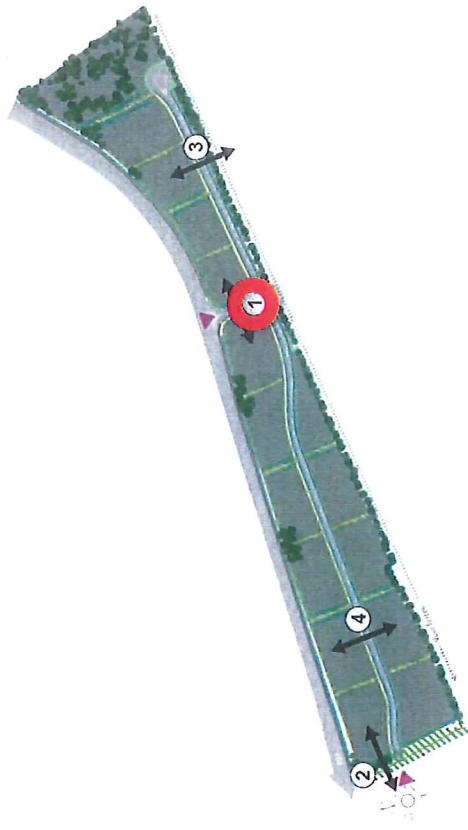
Une route boisée au niveau de l'accès central, alternant avec la lisière boisée, offrant des vues traversantes

Strate arborée haute d'arbres variés par bouquets



Strate herbacée de couvre-sols d'ombre, dégageant la vue

Strate arbustive – massifs – essences spontanées de haies bocagères, le long du cheminement



Une ambiance paysagère inscrite dans le cadre boisé péri-urbain et industriel

② La continuité écologique en transition avec le petit Clos *Un espace ouvert de transition paysagère*

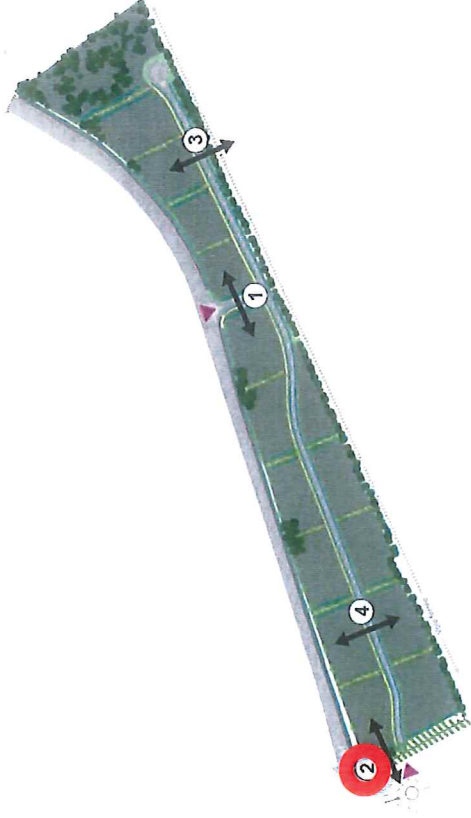


- Un espace apaisé au croisement entre les usages du centre commercial et le pôle de vie
- Une ouverture visuelle en entrée de zone d'activité



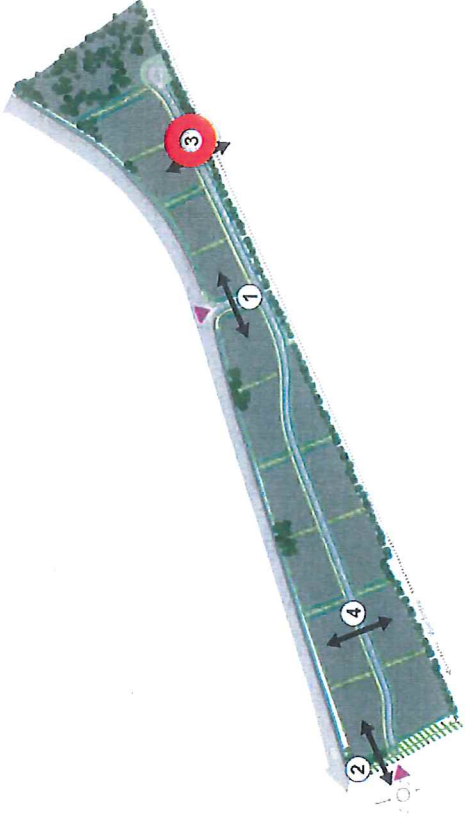
Des merrons accueillant une haie vive plantée d'espèces végétales locales.

Un jeu d'asymétrie et d'alternance de végétaux de tailles différentes pour rompre l'ambiance routière du giratoire et assurer une vitrine économique



Une ambiance paysagère inscrite dans le cadre boisé péri-urbain et industriel

③ L'axe central le long de la voie ferrée Le maintien d'un écran boisé



Strate arborée de taille variée en situation isolée et alignée ponctuellement, conférant une limite intimiste aux parcelles tout en ménageant des ouvertures



Strate arborescente – massifs – essences spontanées de haies bocagères.

Strate herbacée par massifs dans les noues (plantes aimant l'eau mais résistantes et supportant l'absence d'eau).

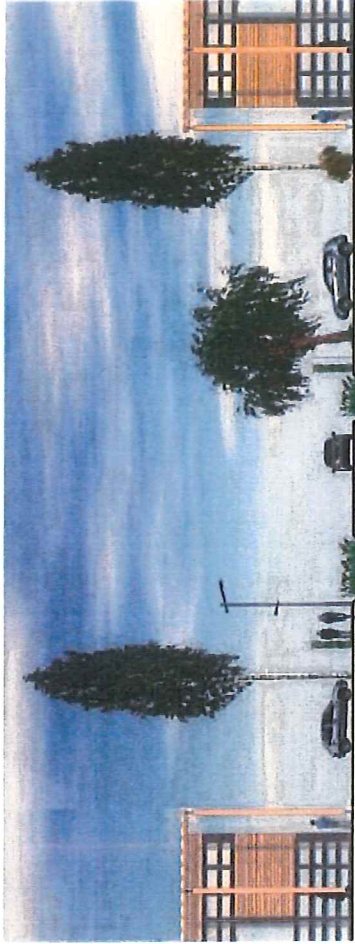
Promenade au bord des noues paysagères

Strate boisée dense d'arbres nauts en bordure des voies ferrées.



Une ambiance paysagère inscrite dans le cadre boisé péri-urbain et industriel

④ L'axe central de desserte à l'ouest Une ambiance de rencontre, entre espace ouvert et noues

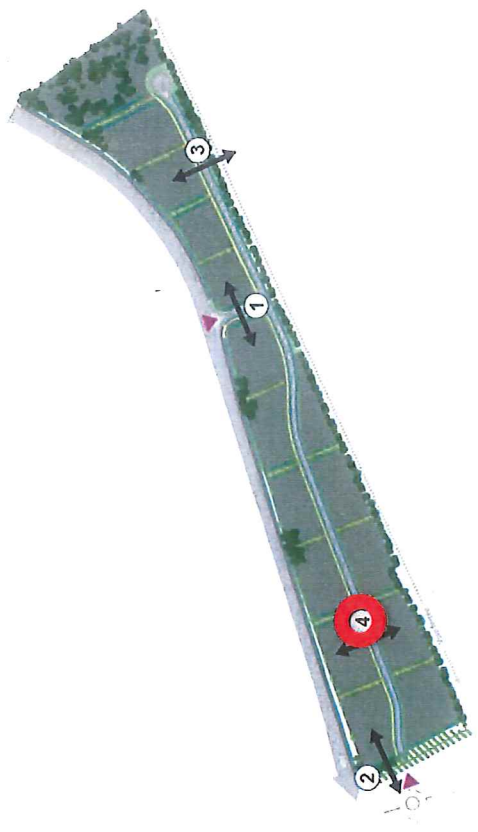


Strate arbutive – massifs – essences spontanées de haies bocagères

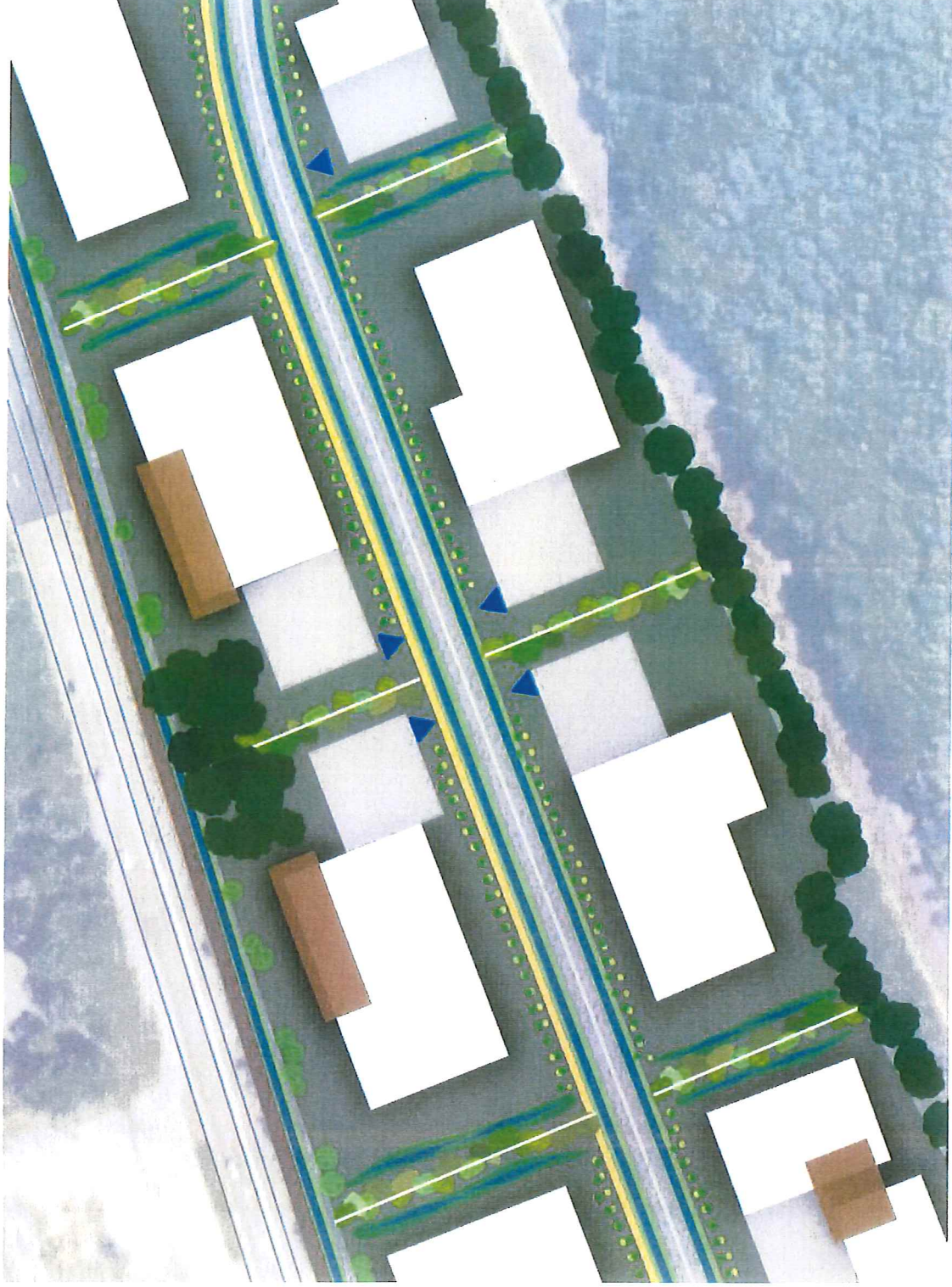
Promenade au bord des noues paysagères

Strate arborée de taille variée en situation isolée et alignée ponctuellement, conférant une limite intimiste aux parcelles tout en ménageant des ouvertures

Strate herbacée par massifs dans les noues (plantes aimant l'eau mais résistantes et supportant l'absence d'eau)



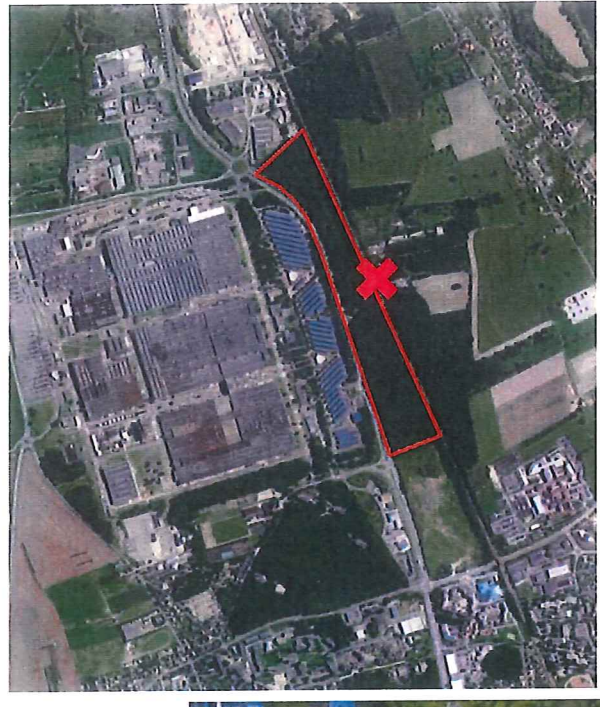
Un traitement spécifique de la façade du parc d'activité sur la RD7



- Une façade en vitrine sur la RD7,
- Une alternance de bosquets boisés qui masquent les cours de services,
- Un stationnement le long de la desserte intérieure,
- Une implantation en « miroir » permettant la mutualisation des bosquets et une alternance des façades qui rythme le paysage de la RD7.

Suppression du passage à niveau

La réalisation du Parc d'activités sera l'occasion de la suppression du passage à niveau, dans le cadre d'une procédure à mener conjointement avec SNCF Réseaux.



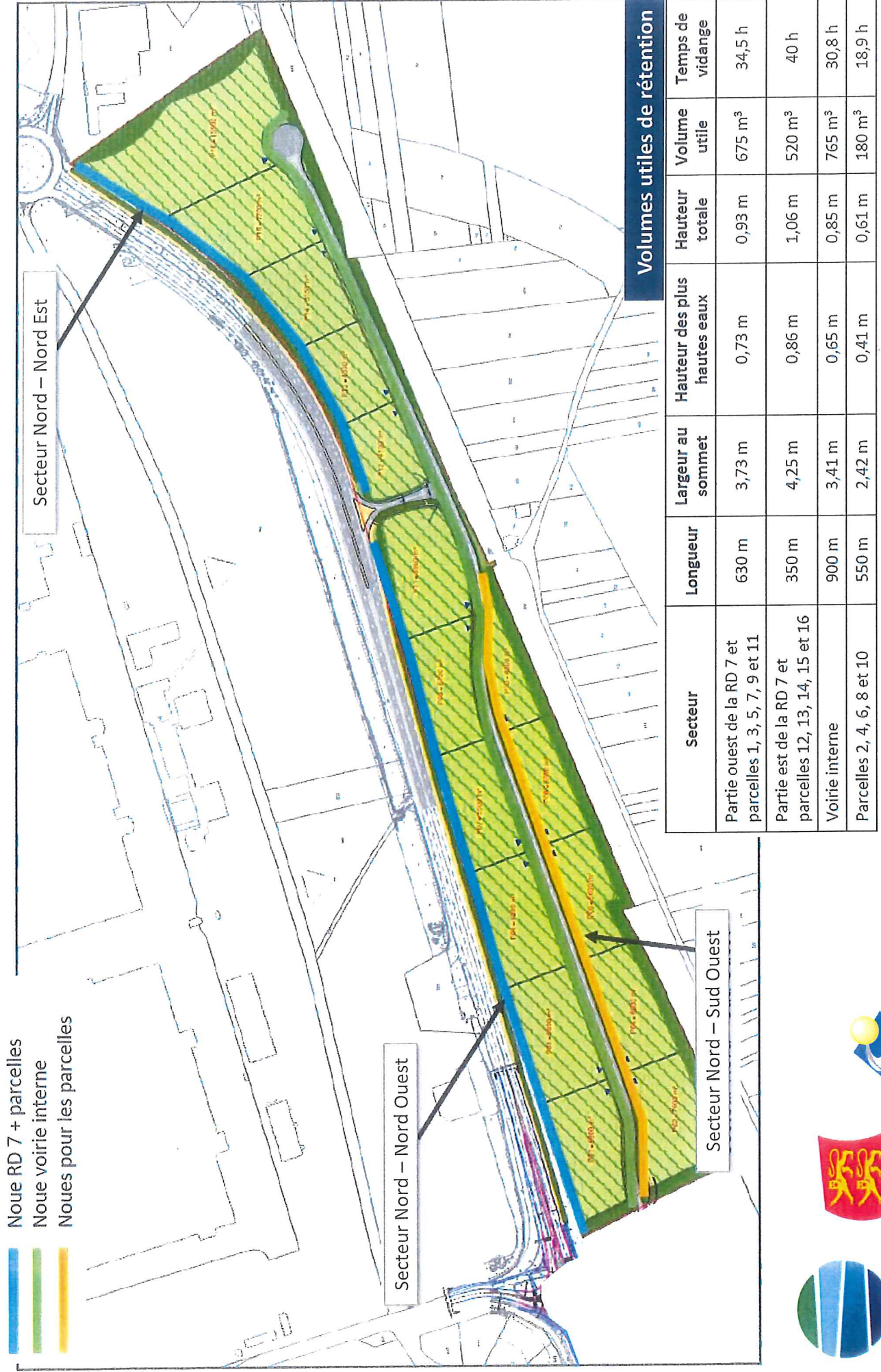
métropole
ROUEN NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE



Une gestion des eaux de pluies d'occurrence centennale par infiltration



3 – LA PROCEDURE DE CREATION DE LA ZAC



Le dossier de création de ZAC

Le dossier comporte:

- Un rapport de présentation:
 - état du site et de son environnement,
 - programme global prévisionnel des constructions,
 - objet et justification de l'opération.
- Un plan de situation
- Un plan de délimitation du ou des périmètres composant la zone
- Une étude d'impact
- Une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone

La concertation

Elle porte sur la création de ZAC et la modification du PLU:

- 1 Réunion publique sur les orientations d'aménagement du projet et pour partager la programmation du projet
- 1 Exposition présentant le parti d'aménagement du projet, la procédure adoptée, les modifications apportées au PLU et le planning prévisionnel



métropole
rouennaise



RÉGION
NORMANDIE



CILEON



4 – LES MODIFICATIONS APPORTEES AU PLU



Les modifications apportées au règlement

Art. 3AUz-2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières (actuel)

Prise en compte du Dispositif relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres au travers de l'Art. 13 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1996.

Art. 3AUz-6: Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (actuel)

Suppression de la contrainte de recul de 75 m le long de la RD7 (en application de l'art. L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme) et suite au déclassement de la voie en application du Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation.

Les autres règles de la zone 3AUz-6 restent inchangées.

La maîtrise foncière étant assurée par la collectivité, le projet ne nécessite pas de recourir à une procédure de déclaration d'utilité publique.



métropole
NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE



CILEON



antea'group

5 – LES PROCHAINES ETAPES



Les prochaines étapes

- **Octobre-Novembre 2017:**
 - Exposition sur le projet de Parc d'activités
 - Mise à disposition de l'étude d'impact du projet au stade de la création de la ZAC et du mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale rendu le 17 juillet 2017.
- **Octobre 2017-Juin 2018:**
 - Mise en oeuvre de la procédure de modification du PLU.
- **Janvier 2018:**
 - Approbation de la création de la ZAC par délibération du Président de la Métropole
- **2018:**
 - Elaboration du dossier de réalisation de ZAC
 - Autorisation de défrichement

PARTICIPANTS

| NOM – PRENOM | FONCTION - ORGANISME |
|------------------------|--|
| AUGER-GAUTHIER Thierry | SNCF Réseau |
| BECASSE Jany | Conseiller municipal Saint-Aubin-Lès-Elbeuf |
| BELLEGUEULE Laëtitia | Conseillère municipale Cléon |
| BIGNET Michel | Journaliste, Journal d'Elbeuf |
| BRISELET Dominique | Conseiller municipal délégué urbanisme - Cléon |
| CUNY Frédéric | ANTEA Group |
| DELAFOSSÉ Jean-Marie | 1 ^{er} adjoint au Maire, Cléon |
| DEJARDIN Benjamin | Desjardins – RDG |
| DESJARDINS Sandrine | Directrice, Pôle de Proximité Val de Seine, Métropole Rouen Normandie |
| DIA Fatimata | Auto-entrepreneuse, Mode & Design |
| GROSBOIS Daniel | Retraité |
| GUILLOTIN Françoise | Vice-Présidente MRN |
| HENRY Fabrice | Renault |
| LACONDE Martine | Référente Urbanisme, Pôle de proximité Val de Seine, Métropole Rouen Normandie |
| LAIR François | Chargé de mission Développement économique, Métropole Rouen Normandie |
| LEHCUMBA Guizelin | Future auto-entrepreneuse |
| LEPECQ Alain | Bedanne |
| LEVALLOIS Emmanuelle | Cheffe de projet, Direction Aménagement et Grands Projets, Métropole Rouen Normandie |
| MASSON Bertrand | Directeur, Direction Aménagement et Grands Projets, Métropole Rouen Normandie |
| MOULIN Jean | Retraité Renault |
| OVIDE Alain | Adjoint au Maire de Cléon, Conseiller délégué Métropole Rouen Normandie |
| PITON Gérard | Cléonnais |
| PREVOST Philippe | Conseiller municipal, Cléon |
| SNYERS Gerard | Directeur technique, CHI Elbeuf Louviers |
| VATBOIS Bernard | Dirigeant Société R.STREF & FILS |

EXCUSES

M. Frédéric MARCHE Maire de Cléon

INTRODUCTION

M OVIDE, Adjoint au Maire de Cléon et conseiller délégué en charge des ZAE à la Métropole Rouen Normandie
Mme GUILLLOTIN, Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la planification, l'urbanisme, de la politique foncière

La Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans les études d'aménagement du futur parc d'activités des Coutures à Cléon. D'une réflexion initiée sur un périmètre de + 70 hectares s'étendant sur les communes de Cléon et Freneuse, le périmètre opérationnel du futur parc d'activités a été acté sur un secteur d'une surface de près de 13 hectares qui trouve place entre la voie ferrée et la RD7.

La programmation économique de la future ZAE (Secteurs Nord et Sud) a été validée, par les élus de la commune de Cléon et la Métropole Rouen Normandie en 2014 et l'avant-projet d'aménagement du secteur Nord en mars 2016.

En juin 2015, la Métropole a approuvé les modalités de la concertation au projet. Elles prévoient tout au long de son élaboration :

- L'information du projet et de ses avancées et le recueil de l'avis de la population sur le site internet de la Métropole <http://www.metropole-rouen-normandie.fr> → le site est régulièrement actualisé. Récemment y ont été ajoutés l'étude d'impact et l'avis rendu par l'autorité environnementale (été 2017),
- La mise à disposition du public des principaux documents d'études au siège de la Métropole aux jours et heures d'ouverture au public → le dossier est consultable sur rendez-vous auprès d'Emmanuelle LEVALLOIS au sein de la Direction Aménagement et Grands Projets,
- La publication au moins d'un article sur le projet dans les magazines mensuels de la Métropole "Le Mag" et de la commune "Cléon Mag" → des articles de présentation du projet ont été publiés en décembre 2015 puis en septembre 2017,
- L'organisation une réunion publique de présentation et d'échanges sur ce projet → réunion du 17 octobre 2017,
- La mise en place d'une exposition relative au projet sur le territoire de la Métropole, dans les locaux du siège ou de la commune de Cléon → elle est mise à disposition en Mairie de Cléon à compter du lendemain de la réunion publique,
- La mise à disposition du public sur le ou les lieux de l'exposition, d'un registre pour permettre aux habitants de consigner l'ensemble de ses remarques, questions et observations → le registre accompagne l'exposition mise en place au sein de la Mairie de Cléon.

L'objectif de la réunion publique vise à présenter :

- ↳ le contexte et les enjeux du projet : ses atouts, ses enjeux,
- ↳ le projet d'aménagement : la programmation économique, le schéma d'accessibilité, l'intégration environnementale et paysagère du projet,
- ↳ la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) dont la création est envisagée par la Métropole au tout début de l'année 2018,
- ↳ les modifications à apporter au Plan Local d'Urbanisme de Cléon et la procédure d'évolution à engager par la Métropole,
- ↳ les étapes du projet à venir.

PRESENTATION DU PROJET

Emmanuelle LEVALLOIS, Direction Aménagement et Grands Projets de la Métropole Rouen Normandie

Ce projet de parc d'activités des Coutures est inscrit dans les documents d'urbanismes locaux (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan local d'urbanisme) depuis plusieurs années. Cette zone répond aux objectifs fixés par la Métropole de :

- ↳ consolider le tissu économique local fortement ancré dans le secteur d'Elbeuf,
- ↳ offrir de nouvelles opportunités foncières pour répondre à la pénurie sur le secteur pour les années à venir,
- ↳ diversifier le tissu économique local en lien avec les zones d'activités existantes et situées à proximité,
- ↳ renforcer l'offre d'emploi pour lutter contre le chômage important sur le secteur d'Elbeuf.

Le support de présentation du parti d'aménagement du projet est joint au compte-rendu.

En marge de la présentation, SNCF Réseaux présente la procédure requise pour permettre la fermeture du passage à niveau situé en limite du périmètre du parc d'activités :

- Délibération de la commune donnant un avis favorable à la suppression du passage à niveau concerné
- Enquête publique commodo-incommodo
- Rapport du commissaire enquêteur
- Délibération du conseil municipal

Une coordination des opérations est à organiser pour la réalisation des travaux.

Une participation de 200k€ de SNCF Réseaux est attribuée pour les aménagements nécessaires à la restitution du trafic routier.

Il est également souligné la vigilance à avoir sur l'alignement boisé maintenu le long de la voie ferrée. Celui-ci devra être suffisamment éloigné des voies ferrées pour éviter les risques de chutes de feuilles mortes et la gêne au trafic. Un poste d'alimentation électrique devra également être maintenu sur l'emprise du site.

DEBAT

En texte souligné sont présentées les questions posées par le public participant.

En texte *italique* sont présentées les réponses apportées par la Métropole Rouen Normandie.

Confusion entre la terminologie de ZAC et ZAE

Il est précisé que le projet présenté porte sur l'aménagement d'une zone d'activités économiques pour laquelle la procédure de zone d'aménagement concertée est utilisée. Cette zone d'activités économiques (ZAE) n'a pas vocation à accueillir des activités commerciales mais des activités mixtes-artisanales (locaux composés de lieux de production et des bureaux administratifs), des activités tertiaires, des activités de services et des petites industries non nuisantes.

Quel est le devenir de l'aire d'accueil des gens du voyage après la fermeture du passage à niveau ?

L'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage pour les communes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf est une obligation réglementaire. Une réflexion est en cours pour la réalisation d'une nouvelle aire intercommunale d'accueil des gens du voyage.

Le projet de la création d'une halte ferroviaire trouvera-t-il sa place au sein de cette future ZAE ou à proximité ?

La concrétisation de ce projet à court terme n'est plus d'actualité mais ce projet reste inscrit dans le cadre d'une réflexion à plus long terme.

Comment a été pris en compte l'avis de la sous-commission de sécurité publique exprimé dans le cadre de l'étude de sécurité publique sur la présence d'une voie en impasse ? (risque en termes sécuritaire)

Les justifications suivantes ont été apportées dans l'étude :

- ⇒ *Perspective de raccordement de cette voie en impasse à une future voie qui rallierait l'ouvrage d'art dédié nécessaire à la desserte de ce secteur Sud (long terme)*

- ⇒ Configuration de la zone qui laisse peu de possibilités dans la conception du schéma d'aménagement et nécessité d'optimiser les surfaces cessibles
- ⇒ Minimiser le nombre de sortie directe sur la RD7 pour des raisons de sécurité
- ⇒ Proposition de créer un accès médian pour rompre la longueur de la voie en impasse

Pourquoi a-t-il été envisagé le déclassement de la RD7 en tant que voie à grande circulation ?

La décision relève d'un arrêté préfectoral qui s'impose à la commune. Ce choix traduit la volonté d'attribuer un caractère plus urbain à la RD7 (considérer que cette section ne doit plus être une voie à grande circulation mais une voie urbaine).

Le parti pris environnemental accompagne également ce choix de rompre avec une voie à grande circulation. L'aménagement de plots paysagers et boisés est privilégié au maintien d'un corridor boisé le long de la RD7 favorisant l'effet couloir et propice à la vitesse. De plus, cette organisation en plots est davantage propice au maintien et au développement de la biodiversité et à l'accueil des habitats d'espèces. Elle permet ainsi de répondre aux enjeux environnementaux de la zone dont le paysage boisé est très ancré dans l'esprit des Cléonnais et Elbeuviens.

Où en est le projet de requalification de la RD 7 prévu de longue date ?

Ce projet est à intégrer à la réflexion globale du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) des communes de Cléon et St Aubin Les Elbeuf. Il est également précisé que le projet a été inscrit et validé au sein du plan pluriannuel d'investissement du pôle de proximité Val de Seine (Métropole Rouen Normandie).

Comment pallier aux positionnements sur chaussée des arrêts de transport en commun, considérés comme dangereux par un membre de l'assistance ?

Cette réflexion sera intégrée au projet de requalification de la RD7. Mais le sujet est complexe, le maintien des arrêts de TC sur la chaussée peut générer des accidents de voitures en arrière du bus mais l'arrêt des TC sur une voie de dégagement peut également créer un risque accidentogène lors de sortie des bus. La qualité de la requalification de la RD7 doit permettre de minimiser ces risques.

Quel est l'intérêt du développement d'une nouvelle zone d'activités économiques ?

Les zones d'activités existantes à proximité du site sont à saturation et n'offre plus de disponibilités foncières. La zone du Moulin IV dont les travaux d'aménagement seront réalisés au 1^{er} semestre 2018 ne vise pas les mêmes cibles d'activités et accueillera des activités industrielles et de services à l'industrie. La ZAE Coutures est destinée à recevoir des activités mixtes-artisanales, tertiaires et de services.

L'ouvrage d'art qui devra être aménagé pour la desserte du secteur Sud sera-t-il l'amorce du 3^{ème} pont ?

Non, il est confirmé que cela n'est pas dans les réflexions actuelles. Néanmoins, une telle estimation est complexe à établir en raison de la non-connaissance, aujourd'hui, des entreprises qui s'installeront : elle est donc à prendre avec la plus grande prudence.

Quelle est l'échéance d'aménagement du secteur Sud ?

Les conclusions de l'étude de faisabilité ont conduit la Métropole à ne pas engager de suite les études nécessaires à l'aménagement du parc d'activités sur le secteur Sud. En effet, les contraintes en termes d'aménagement qui s'exposent sur le site (nécessité de réaliser un ouvrage d'art pour desservir le secteur, topographie, contraintes environnementales...) et les coûts qui y sont liés amènent la Métropole à privilégier les investissements pour la réalisation du Parc d'activités des Coutures situé entre la RD7 et la voie ferrée et d'autres parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire de la Métropole (dont des zones en reconversion économique).

La zone sera-t-elle soumise à la réalisation de fouilles archéologiques ?

La zone devra faire l'objet d'un diagnostic archéologique à l'issue duquel l'Etat décidera ou non de prescrire des fouilles archéologiques. Pour ce faire, la zone doit être déboisée, nécessitant au préalable une autorisation de défrichement. Il est donc encore prématuré de réaliser ce diagnostic archéologique.

Quel est le nombre d'emplois et le coût d'opération prévisionnels de l'opération ?

Il est attendu environ 500 emplois au sein du futur parc d'activités.

Concernant le bilan d'opération, les dépenses prévisionnelles, au stade actuelles des études, s'élèvent à 5,7M€ HT (comprenant acquisition du foncier, études, travaux d'aménagements, frais divers, aléas) pour un peu plus de 5 M€ HT de recettes attendues (cessions foncières et subvention de la Région Normandie). Aussi, la participation d'équilibre de la Métropole à l'opération sera de l'ordre de 600/700 000 € HT.

CONCLUSIONS

Les études pré-opérationnelles vont être poursuivies dans les mois à venir préalablement aux travaux d'aménagement. Prochainement, l'étude d'impact au stade de la création de la ZAC, ainsi que l'avis rendu par l'autorité environnementale et le mémoire en réponse seront mis à disposition en Mairie de Cléon et au siège de la Métropole. Puis, le dossier de création sera soumis pour approbation au conseil de la Métropole en début d'année 2018. S'en suivra le dossier de réalisation de ZAC qui affinera le parti d'aménagement du projet (conditions techniques) pour permettre sa réalisation opérationnelle.

Monsieur OVIDE rappelle que ce projet d'aménagement de parcs d'activités contribuera au développement du territoire, à la satisfaction de ses besoins économiques et à la création d'emplois. Il rappelle que le soutien au développement économique est un des axes forts d'intervention de la Métropole Rouen Normandie.

Madame GUILLOTIN confirme que la Ville de Cléon et la Métropole Rouen Normandie soutiennent ce projet qui permettra des conditions optimales pour accueillir des entreprises et que la présence de Renault à proximité immédiate de ce futur parc d'activités en est une force.

L'exposition, le support de présentation ainsi que le compte-rendu de cette réunion seront disponibles sur le site internet de la Métropole à la page suivante : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/parcs-d-activites-coutures-dans-la-metropole>